

CCG flash

TITRES-SERVICES

Lettre trimestrielle de La Centrale Générale-FGTB | P910643

**CENTRALE
GÉNÉRALE-FGTB
PLUS QUE JAMAIS**

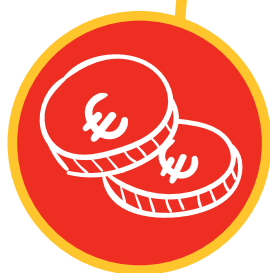
NÉGOCIATIONS SECTORIELLES: NOUS MISONNONS SUR LE POUVOIR D'ACHAT ET LE TRAVAIL FAISABLE

Comme dans tous les autres secteurs, les négociations sectorielles biennales ont débuté dans les titres-services (commission paritaire 322.01).

Nous négocions avec vos employeurs les conditions de salaire et de travail minimales pour la période 2017-2018, car nous estimons qu'il est important de progresser dans votre secteur.

**Négociations
sectorielles**

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS:



POUVOIR D'ACHAT

- Augmentation des salaires
- Maintien de l'ancienneté lorsqu'on change d'employeur
- Extension du droit à et majoration de la prime de fin d'année / prime syndicale
- Meilleur remboursement des frais de déplacement

TRAVAIL FAISABLE

- Elargir les possibilités de congé
- Traiter la problématique des accidents du travail
- Imposer un examen médical annuel



Vous pouvez consulter le cahier de revendications intégral sur www.accg.be.

LE FONDS DE SOUTENABILITÉ

Dans le cadre de l'accord sectoriel précédent (2015-2016), un fonds de soutenabilité a été créé. Son objectif est d'améliorer la faisabilité du travail dans le secteur des titres-services. Le fonds dispose d'un budget de 2,5 millions d'euros. Une somme importante, penserait-on, mais n'en attendez pas des miracles. Le secteur compte 150.000 travailleurs, et le budget est étalé sur 2 ans.

L'ACCORD S'ARTICULE AUTOUR DE 4 GRANDS PROJETS :

1. OCTROI D'UNE PRIME D'ENCOURAGEMENT SECTORIELLE POUR CERTAINES FORMES DE CRÉDIT-TEMPS ET DE CONGÉ



Le crédit-temps et les congés thématiques peuvent aider les travailleurs à trouver un meilleur équilibre entre travail et vie privée. Pendant ces formes de congé, vous avez la possibilité de réduire vos heures de travail tout en préservant vos droits sociaux pour votre pension/en cas de maladie. C'est pour cette raison que nous voulons encourager le recours à ces régimes en octroyant une prime en sus de l'allocation que vous recevez de l'ONEM et d'une éventuelle prime d'encouragement régionale.

Malheureusement, les employeurs n'étaient pas disposés à reprendre dans cet accord toutes les formes de crédit-temps et de congés thématiques. Le congé parental et le crédit-temps pour prendre soin d'un enfant de moins de 8 ans ne sont par exemple pas pris en considération pour bénéficier de cette prime d'encouragement. Qu'en est-il des autres formes ?

En fonction du % de diminution de vos prestations, la prime octroyée varie :

Pourcentage suspension prestations → ↓ Durée crédit-temps/congé thématique	100%	50%	20%
1 mois	€ 45	€ 20	€ 10
12 mois	€ 540	€ 240	€ 120

COMMENT LE DEMANDER?

Rendez-vous dans votre section CG régionale et demandez de l'aide pour introduire votre demande. Vous aurez besoin d'une copie de la décision de l'ONEM pour la joindre à votre demande (formulaire C62).

2. COACHING D'AIDES MÉNAGÈRES PAR DES COLLÈGUES EXPÉRIMENTÉS

Grâce au fonds de soutenabilité, 225 travailleurs titres-services âgés d'au moins 45 ans suivront une formation de coach.



Une fois cette formation terminée, le travailleur coachera 3 nouveaux collègues sur une période d'un an et demi. Au total, 675 aides ménagères bénéficieront donc de coaching sur le terrain.

Nous voulons via ce coaching faire en sorte que les nouveaux travailleurs prennent un bon départ et qu'ils restent dans le secteur. Le travailleur plus âgé qui devient coach a ainsi des tâches plus diversifiées qui, physiquement, sont moins pénibles.

Un coach doit coacher 3 collègues sur une période d'un an et demi. Chaque accompagnement dure 3 mois au maximum et englobe la formation du coach, le coaching sur le terrain (d'1h à max. 12h), et le rapport qui est rédigé par le coach à l'intention du fonds de formation.



3. BIEN-ÊTRE

Nous avons chargé un bureau d'études reconnu de dresser un inventaire des difficultés inhérentes au métier de travailleur titres-services : aussi bien les problèmes physiques, que médicaux ou psychologiques. Le but est de réfléchir par après à des possibilités de soulager la charge de travail tant physique que psychique.

Nous attachons aussi une grande importance au Scan Soutenabilité : <http://ests.be/>, qui permet aux entreprises de mesurer la faisabilité du travail.

4. SENSIBILISATION ET FORMATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS SUR LE TERRAIN



CAMPAGNE DESTINÉE AU GRAND PUBLIC

La qualité de votre travail est en grande partie déterminée par les utilisateurs de titres-services. Voilà pourquoi il est important de les sensibiliser concernant toute une série de thèmes pour améliorer votre bien-être au travail.

FORMATIONS

Outre les clients, il y a encore d'autres acteurs qui jouent un rôle dans le processus visant à rendre votre travail plus soutenable. La direction, les délégués syndicaux, le personnel d'encadrement et vous-mêmes en tant que travailleurs. Le fonds de soutenabilité prévoit des formations pour ces différents groupes-cibles.

THÈMES

Dans la campagne 'grand public' et lors des formations, différents thèmes sont abordés :

- La santé et sécurité du travailleur titres-services (tabagisme, produits chimiques, matériel ergonomique, ...);
- La qualité du travail (respect des aides ménagères, diversité, importance de tâches variées, ...).

VOTRE TRAVAIL EST-IL USANT?

Participez à notre enquête et aidez-nous à améliorer vos conditions de travail.



FGTB
Titres-services
Ensemble, on est plus forts

La ministre De Block a élaboré un plan visant à remettre au travail plus rapidement les travailleurs malades. Une des mesures les plus importantes de ce plan est le 'travail adapté'. Mais est-ce vraiment réaliste? Cette possibilité s'applique-t-elle aussi à votre secteur, et votre patron est-il disposé à y réfléchir?

PARTICIPEZ À NOTRE POLL ET DITES-NOUS CE QUE VOUS EN PENSEZ!

FR: <http://bit.do/fgtbenquete2017>



Nous avons depuis peu une newsletter électronique qui vous tient au courant de vos droits en tant que travailleur titres-services tous les deux mois!

Inscrivez-vous sans attendre à notre newsletter!

<http://bit.do/fgtbts>



Vous souhaitez connaître encore plus vite les dernières nouvelles du secteur?

Suivez-nous sur Facebook!

www.facebook.com/fgtbtitreservices

ADRESSES DE VOS SECTIONS RÉGIONALES
CENTRALE GÉNÉRALE - FGFB

BRABANT WALLON

rue de Namur 24
1400 Nivelles
067/21.18.84
cg.BrabantWallon@accg.be

BRUXELLES - VLAAMS BRABANT

rue Watteu 2-8
1000 Bruxelles
02/512.79.78
02/512.56.46
Maria Theresiastraat 113
3000 Leuven
016/22.21.83 - 016/27 04 95
accg.BXL-VlaamsBrabant@accg.be

CENTRE

rue Aubry 23
7100 Haine-St-Paul
064/23.82.00
cg.Centre@accg.be

CHARLEROI

bld Devreux 36/38 bt 9
6000 Charleroi
071/64.12.95
cg.Charleroi@accg.be

LIEGE - HUY - WAREMME

place Saint-Paul 13
4000 Liège
04/223.36.94
04/222.08.10
cg.Liege@accg.be

LUXEMBOURG

rue Fonteny Maroy 1
6800 Libramont
061/53.01.60
cg.Luxembourg@accg.be

MONS - BORINAGE

rue Lamir 18-20
7000 Mons
065/22.14.00
cg.Borinage@accg.be

NAMUR

rue Dewez 40-42 (2^e étage)
5000 Namur
081/64.99.66
cg.namur@accg.be

WAPI

av. de Maire 134
7500 Tournai
069/66.94.20

Rue du Val 3
7700 Mouscron
056/85.33.33

cg.wapi@accg.be

VERVIERS

rue de Bruxelles 19
4800 Verviers
087/29.24.58/60
cg.Verviers@accg.be